

Compte-rendu du Conseil Scientifique de l' UFR de Chimie

Séance du 13 juin 2013

Présents : E. ALIKHANI, C. AUBERT, F. BABONNEAU, C. BOISSIERE, F. BOURNEL, L. CARLIER, G. CHIUZBAIAN, F. COSTA-TORRO, D. DEVILLIERS, N. DOZOVA, O. DURUPHTY, L. FENSTERBANK, A. FRADET, C. FRETIGNY, L. GAILLON, H. GERARD, M. GUILLE, B. HASENKNOPF, F. HUET, L. JOURNEL, L. JULLIEN, P. KAROYAN, J.F. LAMBERT, R. LESCOUEZEC, P. LEVITZ, I. LISIECKI, B. MALEZIEUX, J.M. MALLET, J. MOUSSA, A. PAILLERET, O. PARISEL, C. PETIT, C.M. PRADIER, C. RIZZI, R. ROCHUT, E. SACHON, C. SAYAG, F. STOFFELBACH,

Excusés : L. BOUTEILLER, C. CHANEAC, S. LAVIELLE, N. PANTOUSTIER

Avaient remis procuration : A. DUBOIS, J. RIEGER, A.L. ROLLET, S. SAGAN, R. VUILLEUMIER, P. WALTER

Etaient invités : D. BAIGL, J.-P. PIQUEMAL, Y. JOURNAUX, S. CLUET, B. MEYER

#####

Début de la séance à 14h10

Ordre du jour

- Politique de répartition des coûts induits pour les contrats dans les laboratoires

Ce point sera présenté par Mme Sophie CLUET, responsable de la DGRTT et discuté avec l'ensemble des membres du conseil scientifique

- Questions diverses : vote sur le rattachement du laboratoire de Marc FONTECAVE (présentation au conseil scientifique du 5 juin) à l'Université Pierre et Marie Curie

- Approbation du procès-verbal du 5 juin 2013

Point 1 Présentation de Mme Cluet sur la politique de répartition des coûts induits (RCI) pour les contrats dans les laboratoires

La présentation est accessible en document attaché.

Il est fait constat de l'augmentation du nombre de contrats à gérer, du fait que certains n'incluent pas de frais de gestions et que d'autres en présentent mais avec les taux qui ne couvrent pas les charges de l'UPMC et sa politique incitative. Un état

des lieux de la situation à l'UPMC est présenté ainsi que le fonctionnement d'autres organismes ou universités. Une première discussion sur la politique des RCI a été menée au niveau des coordinateurs du directoire de la recherche et quelques pistes ont été données notamment l'alignement sur le fonctionnement de l'ANR à savoir 4% de gestion et 11% de préciput. Le préciput de 11% c'est pour la politique de l'Université (pas a priori de retour automatique au laboratoire).

Q J. Moussa : Pouvez-vous définir ce qu'est la RCI ? R : La répartition des coûts induits.

Idée C. Rizzi : Pourrait-on s'en servir pour stabiliser des contractuels ? R : Nous avons en permanence 900 au SAIC (C. Rizzi 1200 selon chiffres fournis à l'AERES) et il arrive que l'on ait plus d'un contrat par personne sur une année. Dans certains cas, on transforme des CDD en CDI sur des ressources contractuelles.

Q A. Fradet : Actuellement, les indemnités de congés maladie et maternité des CDD sont prises sur les contrats de recherche et donc il y a des problèmes pour tenir les objectifs sur les contrats correspondants. Quelle est la position de l'UPMC pour traiter ces situations (mutualiser) ? R : une partie des congés est payé par la CPAM (directement ou par remboursement), l'autre partie est actuellement prise sur les conventions de recherche.

C. Rizzi : Les droits à congés maladie ne sont pas prévus à l'UPMC. Même si ce sont des CDD sur contrat de laboratoires l'employeur est l'UPMC. R : Le SAIC a déjà pris des indemnités à sa charge pour finir des contrats si besoin (du cas par cas). C Rizzi indique que les syndicats ont connaissance de cas de licenciement lié à congé maternité mais non officiellement déclaré comme tel.

Q L. Jullien Qu'est ce qui coûte cher dans la gestion et comment diminuer les coûts ? Faut-il par exemple veiller à diminuer le nombre d'opérations (par exemple changer la politique en termes de commandes) ? R : l'université pourrait avoir un rôle plus actif, notamment mieux informer les unités sur la façon de faire des économies. On peut penser à la diminution du nombre d'actes de gestion (par exemple, commandes groupées), la mise en place de calendriers prévisionnels de gestion, la mutualisation de la gestion au niveau du laboratoire, la mise en place d'un plan de recrutement de CDD au niveau du laboratoire (plutôt que des recrutements au niveau des équipes et au cas par cas).

Idée P. Reinhardt transmise par L. Fensterbank. Utiliser le RCI pour organiser des meetings et réunions que beaucoup ANR, Workshop ... demandent d'organiser. Cela correspondrait à une cellule de coordination événementielle, l'UPMC peut-elle aider ? R : cela fait partie des idées présentes au niveau de la présidence.

Q C.-M. Pradier : Pouvez-vous nous donner des recommandations précises sur comment faire payer correctement les prestations sur les plateformes ? R : Cela sera

fait très bientôt dans une présentation aux D.U accueillant des plateformes. Pour les prestations à des entreprises, il faudrait dégager une marge une fois tout pris en compte (coût personnel environné et coût utilisation amortissement de l'appareil). Il est possible de dégager des bénéfices sur les plateformes à réutiliser plus tard (il faut créer à l'UPMC le moyen d'avoir ces reports pour faire des investissements lourds plus tard).

Q B. Hasenknopf : Peut-on chiffrer l'évolution des coûts induits ? R : Non, car nous n'avons pas suffisamment de recul. Mais on constate sur quelques années une évolution visible du nombre de contrats.

Q J.-P. Piquemal : Ne serait-il pas judicieux d'investir dans des personnels dédiés à la rédaction (y compris scientifique) des projets entre autres européens ? R : Nous avons déjà des personnes (par exemple cellule Europe pour le montage des ERC mais cellule proche de la saturation). On fait des choses dans la limite de nos moyens mais si besoin, on en recrutera plus. Il peut être intéressant d'envisager à un niveau plus local (tel que UFR, ou unité de taille importante) ce genre de cellule en parallèle avec le système central.

Q D. Devilliers : La DGRTT propose son aide pour monter des contrats avec des industriels avec un financement correct : il existe déjà des tableaux de coûts qui peuvent aider à demander des financements raisonnables de projets. Il faudrait refaire circuler l'information ? R : Oui la DGRTT aide à connaître les coûts complets mais il faut aussi réfléchir aux questions de propriété intellectuelle et des compensations à demander si le laboratoire y renonce. Attention à bien faire la différence entre collaboration industrielle et simple prestation de service.

Q E. Alikhani : Vous n'intervenez pas sur le taux de prélèvement des ANR car c'est national mais pour les autres sources de financement ? R : Oui, pour l'ANR c'est négocié à l'échelle nationale mais par exemple pour les contrats Ile de France nous comptons tenter une négociation. Merci envoyer d'autres idées si elles viennent à la DGRTT avant 15 juillet (adresse mail sophie.cluet@upmc.fr)

Point 2 Approbation du PV du CS d'UFR du 5 juin 2013

Pas de commentaire, le PV est approuvé

Point 3 Vote sur le rattachement du laboratoire de Marc FONTECAVE (présentation au conseil scientifique du 5 juin) à l'Université Pierre et Marie Curie.

On nous demande un avis.

Q C. Rizzi : dans quel IDEX est le CdF ? R : PSL*

C. Aubert : Le laboratoire de M. Fontecave est aussi dans l'ED406 et dans la fédération futur 'PASTEUR+LBM'

Il y a un souhait fort ce laboratoire de s'intégrer à l'UPMC qui a été exprimé lors de l'évaluation AERES.

C. Petit : quel sera le retour pour l'UPMC ?

F. Babonneau : il y a une enquête de la CPCNU en cours afin de faire la cartographie des pôles d'excellence de l'université (selon les pôles scientifiques tels que défini par l'ERC) et en faire remonter 4. Quels critères pour identifier un domaine d'excellence plutôt qu'un autre ? Les chiffres tels que le nombre d'ERC, d'académiciens ... C'est donc une bonne chose d'avoir des gens avec une certaine renommée.

D. Devilliers : l'intégration de ce laboratoire d'excellence est une bonne opportunité (comme l'ont été l'intégration du LISE et du LAMS) on augmente notre périmètre et on montre le dynamisme de la chimie à l'UPMC.

L. Fensterbank : On est sur une bonne dynamique d'adhésion pour l'UFR de Chimie.

Vote 44 (34 oui, 5 blancs et 5 non)

Questions diverses et information

Conseil mixte le 25 juin à 13h30

Entre autre à l'ordre du jour : examen détaillé de la liste des demandes de postes et vote pour élire le doyen de l'UFR.

L. Fensterbank : Une information sur les demandes de postes est en cours : Il s'agit de faire un inventaire des candidats potentiels éligibles au concours de Professeur au titre du 46-3 dans tous les labos de l'UFR. Cela aiderait à savoir quel poids donner à ce genre de postes dans les futures demandes.

J. Moussa : Actuellement on est sur une base de -20% pris par l'UPMC sur recrutement pour sa politique. Hors on parle en physique de passer à -2% sur la masse salariale totale (ce qui ferait plus qu'avant). Qu'en est-il ? D. Devilliers (L. Gaillon et J.-F. Lambert) a pris RDV avec M. Challande (chargé de mission) pour avoir plus d'information sur cette évolution.

C. Rizzi : quelle évolution du nombre de chargés de mission enseignement et d'ATER ? Actuellement 102 CME (33 par an) et il est prévu de garder un nombre constant car il faut qu'ils soient suffisamment encadrés en enseignement. En 2012 il a eu 9 postes ATER et autant demandés pour 2013. Pour 2014 la demande est à faire mais 9 semble être le bon nombre.

C. Rizzi : ces nombres de postes d'ATER et CME n'ont pas été évoqués dans les discussions alors que cela fait partie de la masse salariale ? R : Oui c'est une variable d'ajustement mais les nombres de CME et ATER semblent bien équilibrés actuellement.

La séance est levée à 15h30.